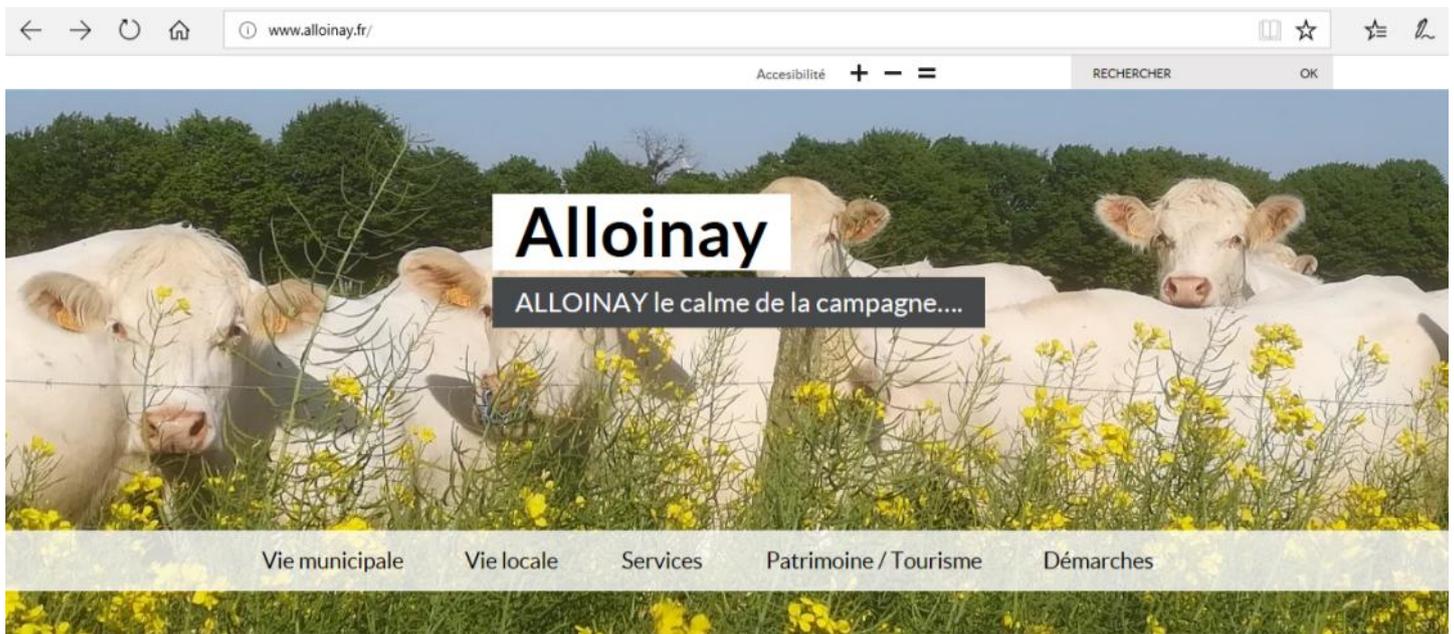


# L'Alloinay



Photos issues du site www.alloinay.fr

# EDITO

Le couperet est tombé au début du mois d'avril, la base d'Intermarché installée sur Gournay depuis 1974, quittera la commune d'ici 3 ans. Même si aujourd'hui, nous ne mesurons pas très bien les conséquences, n'ayons pas peur de le dire c'est une catastrophe économique. Employant 350 personnes, le rayonnement de cette entreprise dépassait le périmètre communal. Cette perte va, une fois de plus, fragiliser notre secteur rural, même si nous espérons tous que d'une part, le site sera revitalisé avec le maintien d'emplois sur l'entrepôt et que d'autre part, nous serons capables d'accueillir de nouvelles entreprises. Chez vous, vous devez vous dire et quel sera l'impact fiscal sur la commune ? Certes, c'est encore trop tôt pour en mesurer les véritables incidences. Depuis la disparition de la TP (Taxe Professionnelle), la commune perçoit des attributions de compensations (AC). La communauté de communes les reçoit dans sa globalité puis reverse aux communes, en fonction de certains critères (pour Alloinay, la somme touchée est équivalente au montant de la TP quand elle existait). Avec la disparition programmée de la base, ne nous cachons pas la face, notre potentiel fiscal va forcément dégringoler, même si, l'impact sera moins fort car nous sommes passés en FPU (Fiscalité Professionnel Unique) depuis 2015 (c'est-à-dire que la perte sera assumée par tous alors que sinon, elle ne l'aurait été que par notre commune). **En clair, le départ de la base logistique d'Alloinay est donc une très mauvaise nouvelle pour le sud Deux-Sèvres et notre commune.**

A la lecture de ce bulletin, vous pourrez découvrir le budget communal. Il est très satisfaisant. Nos recettes sont toujours élevées et la fusion de communes, nous a permis de toucher les dotations attendues. En rodage sur notre fonctionnement, nous n'avons pas fait de folies dépensières au cours de l'année écoulée. En 2018-2019, nous allons mettre aux normes, l'éclairage public sur Gournay et Loizé, ainsi que des travaux de voirie. De tels travaux impacteront plus largement notre budget communal, mais nous en avons les capacités financières et des subventions viendront diminuer le coût total.

Vous êtes quelques uns à vous interroger sur les herbes sauvages qui jalonnent nos bordures et trottoirs. Désormais, les communes ne peuvent plus utiliser de désherbant chimique. Certes, les agents procéderont à des nettoyages mécaniques (la commune a fait l'acquisition d'un matériel adapté), mais à ceux que les herbes dites sauvages, gênent, nous vous encourageons à prendre la binette pour nettoyer devant chez vous, comme certains de nos concitoyens le font déjà.

**Une fois de plus, nous nous désolons des incivilités commises au sein de nos villages.** Les excès de vitesse, dans nos bourgs, sont toujours, hélas, une réalité et ce, malgré les aménagements entrepris (installation de radar pédagogique, pause de coussins berlinois ou de panneaux stop,...). Une prise de conscience collective est nécessaire. Au nom de la coutume villageoise, nous continuons à faire des brûlots (et hélas pas uniquement des déchets végétaux) dans nos jardins, gênants pour le voisinage et nocifs pour notre santé. Nous devons évacuer nos déchets par les moyens licites. Enfin, le tri des déchets n'est pas toujours une réalité, comme nous pouvons le constater dans nos points tri. Nous ne sommes que de passage sur cette planète, laissons aux futures générations une planète saine, propre et durable. **L'avenir de nos villages passe probablement par notre capacité à proposer des lieux moins pollués que les villes...Faisons l'effort collectivement.**

Enfin, nous portons à votre connaissance que la commune est désormais dotée d'un site internet **ALLOINAY.fr**. Vous pouvez le consulter pour de multiples renseignements ou informations (tarif des salles municipales, délibérations, manifestations proposées,...). Nous invitons les associations à nous faire passer leur annonce publicitaire et nos administrés à nous proposer des idées. Eric Guinaud (sur Loizé), Rose Donizeau (sur Les Alleuds) et Daniel Chollet (sur Gournay) sont les référents de cet outil de communication.

Rendez-vous à Gournay cette année pour les manifestations du 14 juillet... Bon été à tous!!!!

## SOMMAIRE

P2 : Edito

P3 : **INFORMATIONS MUNICIPALES**

Délibérations du conseil municipal

Budget de la commune

Cérémonies du 8 mai

Repas festif à la Boudranche

Broyage des végétaux

Aménagements sur la commune

P10: Communauté de communes

P12: **INFORMATIONS DIVERSES**

Conseils de la gendarmerie

Le brûlot de jardin

Lutter contre l'ambrosie

P15: **ASSOCIATIONS COMMUNALES**

P23: Recettes

P24: Jeux

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est à noter que les délibérations du conseil municipal sont consultables dans les mairies et sur les panneaux d'affichage extérieur ainsi que sur le site internet de la commune (alloinay.fr). L'Alloinay ne retranscrit pas l'intégralité de celles-ci.

### Séance du 20 Décembre 2017.

- **Intervention de Mme MANCEL Adeline, Société SOVEO** : A la demande de Monsieur le Maire, Mme MANCEL vient présenter au conseil municipal le projet éolien envisagé par sa société, sur le territoire communal. Mme MANCEL précise que cette société est implantée à Toulouse. A l'issue de la présentation Mme MANCEL souhaiterait que le Conseil Municipal fasse part dans une délibération, de son intérêt pour ce projet, afin que puisse être entamées les études de faisabilité, un an d'étude étant à envisager. Mr le Maire répond à cette demande, en expliquant que le conseil ne se prononcera pas avant de connaître la répartition financière que la Communauté de Communes décidera pour le reversement des impôts économiques perçus pour l'éolien.
- **Autorisations d'Absence** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les autorisations d'absence proposées pour événements familiaux. Ces autorisations accordées aux agents de la commune historique de Gournay-Loizé, l'avaient été sur les mêmes bases que la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal souhaite que les agents bénéficient des mêmes droits que ceux des autres communes.
- **Achat Terrain BARANGER** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à sa décision d'acquérir ce terrain situé derrière l'Eglise de Loizé, l'acte entérinant cet achat a été signé chez le Notaire.
- **Site Internet** : Monsieur GOUINAUD présente à l'assemblée les 5 choix (Chartes) possibles, la Commission du Bulletin Municipal a, en majorité, manifesté un intérêt plus particulier pour la charte n°5. Après débat le Conseil Municipal se rallie à cet avis. L'arborescence proposée est également retenue, elle sera transmise en ce sens à la société conceptrice (MonClocher.com).
- **Subvention ADMR 2017** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'association ADMR du Chef-Boutonnais et du Sauzéen sollicite une subvention à la commune de Alloinay pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer et de verser 350 €.
- **Subvention APE 2018** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de verser en 2018 une subvention de 300 € pour l'achat des livres remis aux élèves lors de la fête de fin d'année.
- **Questions Diverses** :
  - Convecteurs Logement Loizé 17 Rue du Château d'Eau**, le Conseil municipal accepte suite à la demande des locataires et sans contestation et charge M. le Maire de commander deux appareils neufs pour la pièce de vie.
  - Infiltration Eau Salle des Fêtes de Gournay** : M. le Maire signale que lors des dernières pluies importantes, de l'eau a pénétré dans la cuisine. Un décaissement a été réalisé, avant la pose de caniveaux, pour empêcher que cela ne se reproduise.
  - Achat Bureau Secrétariat** : en vue d'un réaménagement, M. le Maire indique qu'il est envisagé d'acquérir un nouveau bureau.
  - Acoustique Ancienne Mairie de Loizé** : Afin de résoudre ce problème, le Conseil Municipal décide qu'il conviendra d'y trouver une solution à moindre coût.

### Séance du 31 Janvier 2018.

- **Programme Travaux éclairage public Gournay-Loizé et demandes de subventions** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision, en séance du 22 novembre 2017, de confier la remise aux normes de l'éclairage public de Gournay-Loizé à l'entreprise DELAIRE et de décliner ce projet en trois tranches.
- Après analyse de la situation budgétaire de la commune, Mr le Maire souhaite proposer à l'assemblée de ne plus étaler ces travaux sur trois ans, mais de les faire réaliser en une seule fois, en 2018. Cette modification n'ayant pas d'impact sur l'aide attribuée par le SIEDS.
- **Devis alarme salle des fêtes Les ALLEUDS** : Après délibération, le Conseil municipal décide de retenir à l'unanimité, le devis filaire effectué par la société VIAUD.

- **Devis panneau STOP-carrefour de la Croix à Gournay** : Le conseil départemental ayant donné son accord pour la mise en place d'un quatrième Stop, au carrefour de la Croix, à Gournay, sur la D105. Après délibération, le Conseil municipal décide de retenir à l'unanimité, le devis effectué par la société RIC Collectivités pour le panneau et l'ensemble des fournitures liées à l'installation d'une telle signalétique.
- **Devis coussins berlinois-rue du Centre à Gournay** : Suite à la volonté du conseil municipal de ralentir la circulation devant l'école de Gournay, rue du Centre, M. le Maire présente un devis de RIC collectivités pour deux coussins berlinois. M. le Maire précisant que l'installation en sera assurée par les employés municipaux mais sur les conseils des services du Conseil Départemental, ceci afin de respecter toutes les consignes s'appliquant à la pose un tel équipement. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.
- **Subvention C.C.A.S. de ALLOINAY** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de verser une subvention de 10 000€ au C.C.A.S au titre de l'année 2018.
- **Prévision 2018** : M. le Maire propose de demander des devis pour l'installation d'une climatisation dans la salle de réunion et le secrétariat de la mairie de Gournay. Proposition acceptée.
- **M. TAFFORIN** mentionne la nécessité de résoudre le problème du stationnement devant la porte du cimetière de Loizé, M. le Maire répond qu'une visite sera organisée sur ce site.
- **M. GIRARD** signale le mauvais état des chaussées où le réseau d'eau été renouvelé. M. le Maire rappelle que c'est l'entreprise chargée de ces travaux qui a l'obligation de la remise en état.
- **Mur propriété GAGNAIRE à Loizé** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le mur de cette propriété, située à Loizé, rue du Pré de la Croix, présente des signes alarmants de menace d'écroulement. Ce bien étant en bordure de voie publique, M. le Maire précise qu'il va informer le tribunal Administratif, lequel nommera un expert qui se rendra sur place pour juger de la situation.

### Séance du 14 Mars 2018

- **Remplacement Tracteur Tondeuse de Gournay** : M. le Maire présente trois devis de ESPACE EMERAUDE pour trois modèles la marque <<GRILLO>> et un devis de la société A.R.E.P.E pour un modèle de la marque <<ISEKI>>. M. le Maire précise qu'aucune décision ne sera prise avant d'avoir assisté à la démonstration proposée par ISEKI. Une démonstration des engins GRILLO est également prévue.
- **Achat matériel désherbage via le syndicat de voirie de la boutonne** : Conformément à la décision de la précédente réunion, M. le Maire informe qu'il a passé commande au Syndicat d'une débroussailleuse sur roues permettant de nettoyer les bordures et trottoirs ; il rappelle que le coût devrait en être de 350 € environ, cette acquisition groupée devant être subventionnée.
- **Affaire GAGNAIRE** : M. le MAIRE rappelle au Conseil Municipal qu'il a demandé à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers, le 2 février dernier, la nomination d'un expert en raison de l'état de péril dans lequel se trouve le bâtiment situé sur la propriété de Mr et Mme Philippe GAGNAIRE, afin que des mesures provisoires puissent être prises pour garantir la sécurité publique.  
Monsieur David MARTINEAU Expert de Justice s'est rendu sur les lieux afin de réaliser un rapport d'expertise, qui a entraîné la fermeture de la rue du Pré de la Croix à Loizé.
- **Feu d'artifice** : Le Conseil Municipal, après délibération, est favorable à la continuité de ce spectacle, et accepte le devis de RIC collectivités.
- **Questions diverses** :  
**Parking église de Loizé** : Suite aux remarques de M. TAFFORIN, sur l'aménagement réalisé aux abords de cet édifice, M. le Maire souligne que la situation est provisoire, attendu que l'acquisition du terrain DELAUNAY, n'est pas encore actée.  
**Stock de calcaire** : M. le Maire tient à préciser que le stock important de calcaire détenu par la Commune n'a pas été acheté. Il a été fourni par l'entreprise CASTELLO en contrepartie des services rendus par la collectivité, durant la durée du chantier (remise en état du réseau d'eau sur Les Alleuds).  
**Charrette d'ornement sur Les Alleuds** : M. le Maire déclare que cette charrette en bois, installée sur la place de << La Gaillochonnière >> devra être enlevée. Elle est en trop mauvais état pour être réparée. Il est envisagé d'effectuer un aménagement floral sur cette place.  
**Tables extérieures** : Devant le risque de vol et l'entretien récurrent que nécessite le bois, les tables extérieures existantes seront remplacées par des tables en béton qui seront fabriquées par les agents. Six sur les dix prévues sont déjà faites et installées, en remplacement des existantes sur Gournay-Loizé et en apport sur les Alleuds.

## Séance du 11 Avril 2018

- **Devis installation climatisation Mairie de Gournay** : M. le Maire présente deux devis pour l'installation de la climatisation à la Mairie de Gournay, pour le secrétariat et la salle de réunion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Tristan MINEAU.
- **Devis tracteur tondeuse et remorque.** Suite à la décision du Conseil Municipal de remplacer le tracteur tondeuse Kubota, M. le Maire présente plusieurs devis proposant plusieurs types de matériel (Iseki, Grillo et Grasshopper) et rend compte à l'assemblée des démonstrations ayant eu lieu, des engins Iseki et Grillo. Au vu de ces éléments, le choix du Conseil Municipal se porte sur le tracteur tondeuse de la marque Iseki proposé par Arepe. Le choix de ce modèle entraînant l'obligation de changer la remorque utilisée pour les déplacements du matériel, le Conseil Municipal retient la proposition d'Arepe pour une remorque plateau 2 essieux.
- **Approbation du compte administratif 2017 commune** : Le conseil municipal examine le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget de la commune, lequel s'établit comme suit :  
En fonctionnement le résultat de l'exercice est de 178 046,53, le résultat de clôture est de 708 640,27  
En investissement le résultat de l'exercice est de 163 026,93, le résultat de clôture est de 74693,03  
Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif du Budget 2017 de la Commune, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.
- **Budget primitif 2018 Commune** : Un article est consacré à ce budget où vous y trouverez les principaux chiffres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les chiffres du Budget Primitif 2018, à l'unanimité.
- **Questions diverses: Vitesse excessive sur RD 110 village <<La Gaillochonnière>>** :  
Suite à un courrier adressé à l'agence de Melle du Conseil Départementale, par un riverain se plaignant de la vitesse excessive des véhicules lors de la traversée de ce village. M. le Maire rend compte de l'entrevue ayant eu lieu avec ces services ; lesquels proposent de tenter de réduire ce fait au moyen de plantations, ce que M. le Maire juge inefficace et contraignant pour la Commune, à qui en revient l'entretien. M. le Maire précise que les services du Conseil départemental vont procéder à un comptage permettant de recenser les vitesses des véhicules en ce lieu.

---

## LE BUDGET DE LA COMMUNE

Comme toute entité la commune dispose de ressources financières nécessaires à son fonctionnement mais également pour l'investissement indispensable à la préservation et au développement du patrimoine public.

**Le budget d'une commune est un document financier voté par le conseil municipal.**

**Le budget est composé de deux grandes sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement.**

**La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune (charges à caractère général, de personnel, gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions...) et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, prestations de services, dotations de l'état et impôts et taxes. Afin de respecter leur destination, les recettes fiscales et les dotations de fonctionnement sont intégralement affectées aux dépenses de fonctionnement.

**La section d'investissement** regroupe en dépenses le remboursement de la dette en capital et les dépenses d'équipements de la collectivité (travaux en cours et divers achats...). Et en recette les emprunts, le FCTVA, les dotations et subventions de l'état, de la région, du département.

## Section FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	Valeur exprimée en euro
Charges à caractère général	653 058,10
Charges de personnel	218 020
Atténuation de produits	900
Dépenses imprévues	20 000
Virement à la section investissement	252 000
Opération d'ordres de transfert entre section	88 387,02
Autres charges de gestion	256 000
Charges financières	10 500
Charges exceptionnelles	200
<b>TOTAL</b>	<b>1 499 075,12</b>

<b>RECETTES</b>	
Excédent antérieur reporté	708 640,27
Atténuation de charges	1 000
Transfert entre sections	25 000
Produits des services	14 000
Impôts et taxes	513 874,85
Dotations et participations	150 560
Autres produits de gestion	86 000
Produits exceptionnels	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 499 075,12</b>

## Section INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Déficit antérieur reporté	0
Transfert entre section	25 000
Emprunts et dettes	33 600
Immobilisations corporelles (site internet)	1 200
Immobilisations corporelles	435 280,05
<b>TOTAL</b>	<b>495 080,05</b>

<b>RECETTES</b>	
Excédent investissement reporté	74 693 ,03
Virement section fonctionnement	252 000
Transferts entre sections	88 387,02
Dotations, fonds divers	30 000
Subventions d'investissement	50 000
Emprunts et dettes	0
<b>TOTAL</b>	<b>495 080,05</b>

Sur l'année 2018, il est prévu une remise aux normes de l'éclairage public de Gournay et Loizé, les travaux se dérouleront le 1<sup>er</sup> semestre et seront effectués pas la société DELAIRE.

La commune s'est également dotée d'une nouvelle tondeuse beaucoup plus performante.

La route reliant la Gaillochonnière (partant du garage) jusqu' au Four à chaux sera remise en état (recalibrage, apport de calcaire, bande de roulement refaite...)

Une climatisation sera installée dans la salle du conseil et le secrétariat.



## Les heures d'ouverture des mairies

	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b> VENDREDI</b>
<b>Gournay</b>	9H – 12H 14H – 18H	9H – 12H	14H – 18H	8H – 12H 14H – 17H
<b>Les Alleuds</b>		17h-18h30		13h30-17h30

## COMMEMORATIONS DU 8 MAI A LES ALLEUDS GOURNAY ET LOIZE



Mr Chartier accompagné de citoyens a déposé une gerbe de fleurs et des bouquets au pied du monument aux morts. Anaëlle, Agathe, Anaé ont cité les noms des disparus



Une vingtaine de personnes se sont retrouvées au monument aux morts de Gournay pour commémorer le 8 mai 1945 (La fin de la seconde guerre mondiale en EUROPE marquée par l'annonce de capitulation de l'ALLEMAGNE et la victoire des alliés sur l'ALLEMAGNE nazie). Le maire de la commune a effectué la lecture du discours. Après l'appel des <<morts pour la France>>, la minute de silence, le maire et les enfants présents ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts. Pour terminer cette cérémonie le public a entonné la Marseillaise avant de se rendre à la mairie pour le vin d'honneur.



Accompagnés par Jean Marie Vaie, 1<sup>er</sup> adjoint et Raymond Bouché, porte drapeau, les enfants de Loizé ont été les acteurs du 8 mai. Lou a lu le discours du secrétaire d'Etat puis Gabin, Paul, Candie et Charlotte ont chanté la Marseillaise.

## REPAS FESTIF A LA BOUDRANCHE



A l'initiative de quelques habitants du lieu dit la Boudranche, à Gournay, une trentaine de personnes s'est retrouvée le samedi 5 mai pour partager un temps convivial. Nous avons dégusté un jambon à la broche pour le plaisir de toutes les papilles. La journée s'est déroulée sous un soleil généreux. Puis dans l'après midi, certains se sont adonnés à la sieste, et pour les plus courageux : pétanque, palet ou cartes... A renouveler sans modération !



## BROYAGE DE VEGETAUX SUR ALLOINAY



**Opération broyage sur la commune** : Comme tous les ans, en février, la commune organise une journée de broyage de végétaux sur notre commune. Une dizaine de personnes a répondu à l'invitation. Nos agents passent chez les personnes intéressées, broient et laissent à disposition le broyat ainsi constitué. Vous pouvez d'ores et déjà constituer votre stock pour le passage de l'année prochaine.

## AMENAGEMENTS SUR LA COMMUNE



Restauration du puits à Loizé



Réalisation d'une zone 30 et pose de deux coussins berlinois proches de l'entrée du parking de l'école de Gournay



Massif floral à La Gaillochonnière



Plantations devant l'Eglise de Loizé



Pose de plusieurs bancs sur la commune dont un près de la salle des fêtes de Gournay



## 10 questions à Mr Michelet Fabrice, président de la communauté de communes Mellois en Poitou



**Mr Michelet, vous avez été élu, par vos pairs Président de la communauté de communes en janvier 2018, après un an de présidence de Mr Devineau. Pouvez-vous expliquer les raisons de cette élection ?**

**FM :** Cette première année a été difficile pour les élus et les agents. Faire travailler des gens ensemble, qui se connaissaient peu, avec des habitudes différentes et dans des contraintes très fortes, a été compliqué. Par ailleurs, l'organisation mise en place par le Président n'a pas permis de créer ce climat de confiance nécessaire. La surcharge de travail et cette absence de confiance l'ont amené à démissionner en début d'année. Néanmoins, je rends hommage à Bertrand qui a travaillé d'arrache pied pour la construction de Mellois en Poitou et en a été un des principaux acteurs.

**Par quoi avez-vous été surpris principalement depuis votre élection au poste de Président ?**

**FM** Etre président m'a permis de mieux voir globalement notre collectivité et ses services. J'ai davantage pu observer l'implication forte des agents de tous les services et leurs efforts pour accomplir leurs missions, dans une situation complexe. Cette volonté de bien faire est réelle. Par ailleurs, on prend la mesure de la responsabilité de cette « grosse machine » tous les jours quand il faut arbitrer, trancher, prendre des décisions, avec mes collègues élus en donnant du sens à nos décisions.

**La Communauté de communes Mellois en Poitou, regroupe 4 anciennes communautés de communes (Val de Boutonne, Celles, Mellois, Cœur du Poitou) et 3 communes du mothais. Comment mettre en harmonie une telle**

**collectivité ?**

**FM** C'est difficile et je ne le cache pas. En effet, d'une part, une collectivité (ex communauté du Cellois) ne voulait pas s'unir aux autres. Et d'autre part, les compétences exercées par les unes et les autres étaient vraiment différentes...De ce fait, il faudra du temps pour l'harmonisation.

Mais il faut avant tout la volonté de vouloir construire ensemble. Je fais tout pour fédérer les énergies autour de notre projet qui doit être l'élément fédérateur de notre collectivité.

**L'Etat a poussé pour cette mise en commun était-ce une bonne chose ?**

**FM** L'Etat n'a pas laissé le choix aux communautés de communes de « grossir » car il souhaite des entités fortes pour qu'elles soient une interface par rapport aux nouvelles régions et aussi suffisamment fortes pour pouvoir prendre en compte des nouvelles compétences confiées par l'Etat.

Si cette volonté est compréhensible, le tempo imposé par la loi NOTRe (18 mois entre la loi et la fusion au 01/01/17), montre que des oublis ont été faits dans la loi, rendant difficile l'harmonisation ; notamment fiscale. Il aurait fallu une convergence des politiques de chaque ex-communauté de communes avant la fusion.

**La communauté de communes reste une collectivité floue pour nos concitoyens. Pouvez-vous nous dire à quoi elle sert concrètement dans le quotidien de nos habitants ?**

**FM** Nous sommes présents tous les jours dans la vie de nos concitoyens. Nous gérons les écoles maternelles, primaires. Nous nous occupons de l'enfance jeunesse (accueil de loisirs, halte garderie, maisons des jeunes...). L'assainissement est également géré par notre collectivité, comme la gestion des déchets.

D'autres compétences moins visibles y sont également développées : le développement économique, l'instruction des documents d'urbanisme pour une bonne partie des communes. Nous devons communiquer davantage en 2018 pour montrer nos compétences et nos actions.

**On parle d'une augmentation importante des impôts de la communauté de communes, pourquoi ?**

**FM** C'est vrai que les élus ont décidé d'augmenter fortement les taux communautaires. 2 raisons expliquent ce geste important :

Tout d'abord, 2 collectivités sur les 4 ont terminé leur exercice en 2016 avec un déficit important. Sans fusion, elles auraient dû augmenter fortement leur taux et maintenant nous sommes ensemble. Cœur du Poitou était au passage la communauté de communes dans la situation financière la plus favorable.

D'autre part, la fusion nous oblige à certaines nouvelles politiques et des réglementations plus contraignantes qui ont pour conséquence de devoir recruter du nouveau personnel.

Je suis conscient de l'effort que nous demandons à chacune et chacun. Cela nous oblige à être performants.

**La base de Gournay fermera ses portes d'ici 3 ans. 350 personnes y travaillent. Quel sentiment cela vous laisse t-il ?**

**FM** Nous avons présenté un dossier abouti, préparé avec tous les services de l'Etat et les autres partenaires. Le groupe Intermaché a reconnu ce travail de qualité qui a mis notre dossier technique sur le même plan que celui de Roulet. La différence s'est faite uniquement sur le choix du bassin d'emploi d'Angoulême qui, pour Intermarché, semble être une opportunité plus grande pour trouver des salariés...

Cela me rend amer. En effet, le milieu rural a de la peine à attirer des entreprises dès lors que les salariés doivent être qualifiés. Nous devons trouver les moyens d'être plus attractifs.

**Quel sera l'avenir de cet entrepôt et de ses 28 000m2 ?**

**FM** Intermarché a l'obligation de revitaliser le site. Nous allons également y travailler pour trouver les solutions qui généreront le plus d'emplois. Mais cela n'interviendra que dans 3 ans au minimum, une fois l'activité actuelle transférée à Roulet.

**Notre territoire manque d'attractivité, comment l'expliquez-vous et comment y remédier ?**

**FM** Je le disais à l'instant. Plus que Mellois en Poitou, c'est bien le milieu rural qui est aujourd'hui en difficulté. Nous sommes pour la France, ce que les banlieues sont à la ville ! Si nous voulons nous

en sortir, ce sera d'abord parce que les règles du jeu avantageront les entreprises à aller en milieu rural. Nous sommes déjà en ZRR (zone de revitalisation rurale) qui donnent certains avantages mais aujourd'hui, force est de constater qu'ils ne sont pas suffisants pour renverser la vapeur.

C'est à nous aussi de montrer que nous offrons les mêmes services à la population qu'en ville, avec une qualité de vie agréable et meilleure.

**Quelles sont les forces d'un territoire comme le nôtre pour croire en l'avenir ?**

**FM** Tout d'abord, je crois à un avenir positif ici. Sinon, je ne pourrai pas rester président. Les forces de notre territoire sont multiples : la qualité de vie est réelle, notre économie est diversifiée donc peu dépendants d'un secteur particulier, nos paysages sont des atouts touristiques indéniables.

Tous les acteurs locaux, élus, associatifs, entrepreneurs doivent être conscients de nos forces pour qu'ensemble, nous puissions travailler pour que tous nos habitants y trouvent des services, du travail et une qualité de vie.



78 communes
48 372 habitants
1 289 km <sup>2</sup>
38,3 habitants/km <sup>2</sup>

## INFORMATIONS DIVERSES

### Quelques conseils contre les cambriolages, les démarcheurs, les arnaques et autres méfaits :

- Fermer vos portes même si vous vous trouvez dans votre domicile et surtout si vous allez dans votre jardin.
- Ne pas laisser votre porte-monnaie ou autre moyen de paiement en évidence et notamment dans vos voitures. Même une pièce de 1 euro peut tenter une personne mal intentionnée et engendrer des frais importants de réparation.
- Ne laissez pas entrer une personne que vous ne connaissez pas dans votre domicile. Privilégiez un échange à travers la porte ou depuis une fenêtre.
- Ne laissez pas vos fenêtres situées au rez de chaussée ouvertes, la nuit, pendant une période de forte chaleur.
- Ne laissez pas vos clés de contact de véhicule sur le neiman mais les mettre dans un tiroir.
- Ne laissez pas d'échelle, outils ou facilitateurs permettant aux cambrioleurs de pénétrer dans votre domicile. Privilégiez la mise en place d'halogènes avec détecteur de mouvements.
- Ne pas communiquer trop d'informations sur les réseaux sociaux concernant vos absences (vacances) ou photos de votre intérieur.
- En cas d'absence prolongée, sollicitez une personne de confiance en lui demandant de vider votre boîte aux lettres, d'ouvrir les volets côté voie publique la journée et n'hésitez pas à signaler vos absences à la brigade de Gendarmerie dont vous dépendez. Une lampe de chevet avec un programmateur peuvent être mis à proximité d'une fenêtre dont la lumière se verra depuis l'extérieur.
- Transférez vos appels téléphoniques sur votre portable si cela vous est possible. Ne laissez aucun message mentionnant votre absence.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où se trouve vos économies ou bijoux.
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés ou clés de voiture.
- Ne pas mentionner votre adresse de résidence sur votre GPS.
- N'inscrivez pas votre code bancaire sur un papier, lui même dans votre porte carte.
- Ne signer aucun document et laissez vous une période de réflexion. Dans le cas contraire, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.
- Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires ( n° de carte bancaire ) par téléphone ou en réponse à un mail dont vous ignorez la provenance.
- En cas d'achat ou vente sur internet (le bon coin ...) privilégiez un contact physique avec l'acquéreur ou le vendeur. Mieux vaut passer à côté d'une affaire qui vous semble alléchante que d'être victime d'une escroquerie.

**IMPORTANT :** en cas de cambriolage, ne touchez à rien, prévenez la gendarmerie et patientez à l'extérieur.

Notez et communiquez l'immatriculation de tout véhicule qui vous semble suspect.

En cas de doute, les gendarmes se tiennent à votre disposition pour toutes questions ou pour vous donner des conseils.



## LE BRULOT DE JARDIN.



Brûler soi-même ses déchets est une infraction, cela peut- vous coûter cher, jusqu'à 450 euros d'amende. Afin d'éviter tous conflits de voisinage, il est important de rappeler la loi.

***Règle générale : Il est interdit de brûler les déchets dits verts et ménagers à l'air libre dans son jardin où dans un incinérateur <<maison>>.***

A ce titre, il est donc interdit de brûler dans son jardin les déchets dits verts (herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les épluchures). Ces déchets doivent être déposés en déchetterie, ils peuvent également faire l'objet d'un compostage. Brûler des déchets verts peut occasionner des gênes au niveau du voisinage, odeurs, risque pour les personnes vulnérables (asthmatiques...) brûlures, incendie, fumées opaques à proximité de voies de circulation. De plus cette pratique engendre également une pollution atmosphérique via la production de gaz à effet de serre.

Cependant une dérogation peut-être accordé du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai de l'année suivante pour l'incinération des déchets de jardin, les résidus d'élagage, de débroussaillage, les branchages sous réserve du respect des autres réglementations en vigueur, dans tous les cas, une déclaration de la mise à feu doit être faite auprès de la mairie, indiquant le lieu et l'heure de celle-ci.

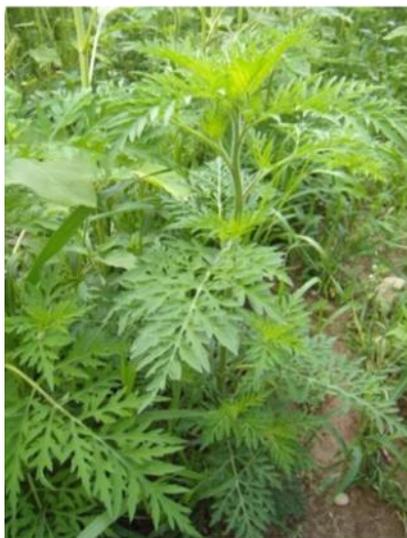
Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ou de tout autres déchets est également interdit (sacs plastiques, bâches, cartons, polystyrènes...), ces déchets doivent être déposés en déchetterie où ils seront valorisés.

Veillez noter que chaque année la commune propose de venir chez vous pour broyer vos branchages, généralement cette opération se déroule en février et est proposée gratuitement. Cette année une dizaine de personnes ont bénéficié de ce service.

Vous pouvez consulter l'**ARRETE** portant réglementation relative aux brûlages, à la protection des incendies et à la protection de l'air sur le site de la préfecture des Deux-Sèvres. Cet arrêté a été publié le 29 juin 2010.



## LUTTER CONTRE L'AMBROISIE



L'Ambrosie à feuilles d'Armoise est une plante annuelle originaire d'Amérique du Nord. Depuis son apparition en France, au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires.

### IDENTIFIER L'AMBROISIE:

**Ses feuilles:** profondément découpées; vertes sur les 2 faces; pas d'odeur aromatique (contrairement à l'armoise annuelle)

**Sa tige:** plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs



Attention , l'ambrosie peut être aussi confondue avec l'armoise vulgaire laquelle a, contrairement à l'ambrosie, le dessous des feuilles de couleur argentée.

### Un problème de santé publique:

Le pollen de l'ambrosie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m<sup>3</sup> d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison en août et septembre. Les symptômes les plus courants sont: rhume des foins, rhinite, conjonctivite, asthme.....

### Lutter contre l'ambrosie: réduire le pollen et les graines

Cette plante est une fabuleuse machine de production de grains de pollen et de semences: plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied,, et jusqu'à 3 000 semences par pied. Les semences, dépourvues de dispositif de dispersion par le vent, ne peuvent être déplacées que par le ruissellement des eaux, le déplacement de terres infectées ou les engins agricoles et de travaux publics.

***L'élimination de l'ambrosie (arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté: gants, lunettes et masque lors de la floraison.***

### ***Que faire si j'en vois?***

Sur ma propriété: je l'arrache!

***Hors de ma propriété***, s'il y en a beaucoup: je signale la zone infestée grâce à la plateforme interactive de signalement ambrosie.

Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambrosie par 4 canaux différents:

[www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)

Application smartphone: IOS et Android 4

[contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr)

TEL: 09 72 37 68 88 |

# ASSOCIATIONS COMMUNALES



## F.C. BOUTONNAIS

Le **FC Boutonnais** compte 235 licenciés qui se répartissent dans les équipes suivantes :  
 4 équipes séniors : 1<sup>ère</sup> division – 3<sup>ème</sup> division – 4<sup>ème</sup> division – 5<sup>ème</sup> division (en entente avec Clussais)  
 2 équipes de foot loisirs : une à Chef Boutonne et une à Gournay  
 Des féminines qui évoluent à Saint Romans, cette année, faute de licenciées pour composer une équipe en interne.

Une école de foot, en entente avec Clussais (et l'AS Pays Mellois pour les équipes à 11):

1 équipe U18 (en régional)

2 équipes U17/16 ( dont une en régional)

2 équipes U15/14 (dont une en régional)

3 équipes U13/12 (dont une en 1<sup>ère</sup> div départemental)

2 équipes U11/10

Pour les catégories U9-8-7-6 pas de compétitions officielles, uniquement des rassemblements le samedi matin au niveau du Mellois pour une trentaine de jeunes.

## Manifestations 2018

**Dimanche 17 juin** : brocante (château de Javarzay)

**Vendredi 22 juin** : Assemblée Générale (salle polyvalente de Gournay)

**Mercredi 31 octobre** : soirée école de foot (salle polyvalente de Gournay)

**dimanche 11 novembre** : loto n° 1 (salle du château de Javarzay)

## Organisation Administrative

### Co-présidents

ROY Jean-Pierre & KUMANSKI Kévin

### Vice-Présidents

Gouinaud E. – Magneron Nicolas

Medeau T.

### Trésoriers

Titulaire

Magnan L.

Adjoint

Largeaud N.

### secrétaires

Correspondant

Vaslin S.

Adjoint

Chollet D.

### Membres

Castin S.

Coirault P.

Coutant J.L.

Rigoulay Claudy

Alouani Karim

Lhomme P.

Magneron N.

Samar M.

Thiburce D.

Vende J.P.

Vosse M.

### Commissions

Sportive

Ecole de Foot

Animation

Sponsoring

Féminines

**Responsables**

Gouinaud E.

Magnan L.

Magneron N.

Roy J.P

Kumanski Kévin



**Pour tout renseignement : Gouinaud Eric  
 05 49 29 78 57 ou Chollet Daniel 06 75 74 53 09**

Nos équipes de jeunes ont réalisé de beaux parcours. Mais parmi toutes, les U17 du coach Edgar Brun ont réussi une très belle saison et rêve d'accession en R1 pour la saison prochaine soit le plus haut niveau régional ! Bravo à eux et à nos porte-drapeaux : **Romuald Tafforin, Colas Nivelle et Jean Charles Bain**

## ACCA DE LOIZE



Depuis le 28 février, chasseurs et chiens sont au repos...Mais ce repos n'est qu'illusion puisque nous avons été très actifs sur d'autres aspects.

En cette fin d'hiver, nous avons poursuivi nos plantations de haies sur la parcelle de Mr Béguier soit 500 mètres au total. Nous profitons de l'occasion pour remercier, tous les agriculteurs qui contribuent aux plantations et ceux qui au fil des années, entretiennent avec harmonie, nos haies où les laissent pousser à une hauteur raisonnable. Elles ne doivent plus être considérées comme des « ennemis » mais des atouts agricoles, faunistiques et floristiques. Elles font parties de notre patrimoine.

Au printemps, l'ACCA a organisé deux manifestations, un dîner dansant avec orchestre où nous étions 112 convives et le banquet de la chasse où s'est retrouvée une centaine de personnes dans la salle de Loizé. Ces deux manifestations nous ont permis de dégager un bénéfice pour notre association

Sur un plan cynégétique, nous sommes toujours vigilants vis-à-vis des animaux nuisibles, corvidés, renards, fouines,...qui peuvent apporter certains dégâts. Sur Loizé, une trentaine de volailles a péri, en raison de l'intrusion du goupil.

Nous nous occupons aussi de la trentaine de poste d'agrainage mis à la disposition de la faune, entretien et remplissage des bassins sont un travail régulier en période estivale, pour qu'ils puissent jouer un rôle véritable.

Une inquiétude aussi, sur nos territoires. Nous retrouvons ici ou là des chevreuils morts de façon suspect...Nous avons de forts soupçons sur le braconnage. Avec les services compétents, nous sommes donc extrêmement vigilants vis-à-vis de cette « chasse » prohibée !

**Notre Assemblée générale se tiendra à la fin juin, salle des associations à Loizé**

## PLANTATION D'UNE HAIE SUR BISSIERE

A l'initiative d'Yvon Renaud, Président de l'ACCA de les Alleuds, une dizaine de bénévoles s'est réunie, le samedi 10 mars, pour planter sur une longueur de 150 mètres, une haie champêtre au lieu dit Bissière.



## APE DU RPI ALLOINAY MELLERAN ET TILLOU



L'APE du RPI Alloinay Melleran Tillou est l'association des parents d'élèves qui organise diverses manifestations pour collecter des fonds aux bénéfices des enfants des écoles de Gournay et Melleran. Cet argent est destiné aux voyages scolaires, mais aussi à l'achat de livres

et de matériel, ou encore pour d'autres activités.

L'APE est représentée par Aurélie Guérin au poste de Présidente, Gaël Tireau au poste de Trésorier, Audrey Raynaud au poste de Secrétaire et Floriane Godard au poste de Secrétaire Adjointe ; mais elle est également complétée par quelques membres actifs : Cécilia Mounier, Betty Robin, Nathalie Chartier, Laure Girard, Michelle John, Sandrine Bain, Eymerrick Bourdet, Sarah Mineau ; mais aussi de membres exceptionnels qui viennent participer aux manifestations bien qu'ils ne soient plus membres : David Bineau, Sandrine Morin ...

Cette année, l'APE a organisé une Marche de Rentrée, une Bourse à la Puériculture, un Marché de Noël avec la participation des équipes pédagogiques des écoles, le Repas des Enfants en partenariat avec les équipes pédagogiques des écoles, un week-end Structures Gonflables au gymnase de Chef Boutonne, un Loto et terminera la saison avec la Fête des Ecoles le 16 juin 2018 à Melleran : spectacle organisé par les équipes pédagogiques des écoles, jeux et animations, apéritif et repas. (Sur réservation).

L'APE œuvre pour le confort et le bien-être des enfants, malheureusement le manque de bénévoles risque de compromettre la saison prochaine 2018-2019. L'APE du RPI Alloinay Melleran Tillou lance donc un appel aux bénévoles pour la Fête des Ecoles, mais aussi pour l'an prochain où il sera nécessaire de renouveler et d'augmenter le nombre de membres.



# LES AÎNÉS RÉUNIS DE GOURNAY-LOIZÉ



Lors du Mardi-Gras, les Aînés Réunis d'Alloinay et Allodia se sont réunis.

Pendant que des volontaires tournaient les crêpes, d'autres jouaient à différents jeux de société.

Allodia a organisé une sortie au cinéma de Chef-Boutonne pour les enfants.

A leur retour tout le monde s'est mis à table pour une dégustation de crêpes.

## MARDI-GRAS ALLODIA ET LE CLUB DES AINES D'ALLOINAY

ALLODIA et le CLUB DES AINES REUNIS d'ALLOINAY se sont réunis pour offrir aux enfants de la commune un après-midi festif à l'occasion du mardi-gras.

Une vingtaine d'enfants ont assisté à la projection du film FERDINAND à Chef-Boutonne, (merci à l'association Ciné-Chef), offerte par ALLODIA.



Ils ont rejoint les aînés qui les attendaient avec des crêpes accompagnées de confiture, nutella, bonbons...

Tous étaient ravis de se retrouver entre générations

### ALLODIA

SAMEDI 13 OCTOBRE 2018

**Randonnée Nocturne pour tous** (environ 7kms) apportez **lampe de poche et gilet jaune**

Inscription à partir de 20h à la salle des fêtes des ALLEUDS

**Départ 21h**

Diverses animations, feux d'artifice, soupe à l'oignon égayerons votre parcours

Crêpes et boissons offertes à l'arrivée

**Adhérents : 2,50€ non Adhérents 3,50€**



ALLODIA

**LES ALLEUDS**  
79190 ALLOINAY  
(entre Melle et Sautz-Vausse)

SAMEDI 9 JUIN 2018



**Après - midi pétanque en doublette**  
( près de la salle des fêtes)

Inscriptions à partir de 13H30 ( 5 euros par personne)  
Début à 14 H 00

Lots pour tous



**A partir de 19H30**  
**Repas entrecôte**

(apporter son couvert dont une assiette creuse)  
sur réservation jusqu'au 4 juin  
au 06.70.77.33.02

**Menu:** apéro, migeot, piémontaise, entrecôte au barbecue, mogettes, fromage, glace, café

Prix adulte : repas : 11 euros  
Prix enfant: repas : 5 euros



### Théâtre intergénérationnel avec le foyer rural de Mairé-L'Evescault

Le 24 et 25 Mars la troupe de Mairé, convié par la SEP de Loizé et ALLODIA , a remporté un franc succès. De nombreux spectateurs sont venus applaudir les trois pièces des jeunes, venant en avant-première des pièces des adultes dont une en patois.



Troupe des jeunes 7 ans à 15 ans

## SEP

Dimanche 13 mai, les membres de la SEP ont été heureux d'accueillir une trentaine de participants à leur rallye vélo annuel. Une nouveauté cette année, la possibilité de faire le parcours d'environ 8 kms à pied



### LOIZE

**SAMEDI 23 JUIN A 20H**

**REPAS DE LA ST-JEAN**

**(Espace de la ferme)**

**MENU :** Apéritif (kir)

Melon/jambon de campagne/rillettes  
Cote de porc, frites  
Fromages  
Fondant au chocolat  
Café  
Boissons comprises

**MENU ENFANT :**

Jambon blanc/macédoine  
Saucisses, frites  
Fromages  
Glace vanille, fraise  
Boissons comprises

**TARIF :** Adultes 15euros

Enfants jusqu'à 12 ans 7 euros

**INSCRIPTIONS :** Pour le 18 juin

Jean-Marie Vaie tél 0549297769 /0685189884



## AMICALE GOURNAY EDUCATION CANINE

De nouveaux adhérent(es), viennent grossir les rangs de l'Agec .  
Le samedi après-midi : 15 h (cours collectifs)  
Le mercredi après-midi : 15 h (cours collectifs)  
Le dimanche matin : 9h 30 / 11h 30 (Agility loisirs)  
Les cours individuels (sur RDV) sont de plus en plus nombreux .



Chiens catégorisés (Américain staff et Rottweiler)



Apprendre la sociabilité à son chien n'est pas toujours simple, il faut savoir respecter les aptitudes naturelles de l'animal. Merci à Philippe (nouvel éducateur) de nous avoir rejoint.

Groupe intermédiaire.



Déplacement en laisse , avec un passage devant les chiots , qui doivent rester sans bouger.



Absence du maitre (en groupe), les chiens restent sans bouger et attendent le retour des maitres



Ordres à distance et un rappel avec passage devant les congénères !!

## O FEE MAIN

### EXPO VENTE Ô Fée MAIN 2018

L'association ô fée mains a organisée sa deuxième expo vente des savoirs faire le dimanche 15 avril 2018;

Lors de cet évènement des associations étaient invitées:

ARCIMED de la Forêt de Tessé; Jocelyne nous a fait une démonstration de tissage sur métier à tisser manuel

Lucas nous a fait une démonstration de pierre d'art roman.

QUARTIER CHANTE ALOUETTE de Rochefort: 5 dentellières ont travaillé sur leur ouvrage et nous ont exposées leurs créations.

Etaient exposés à la vente divers articles: bijoux, tableaux, cartes, peinture sur porcelaine, sacs, créations textiles diverses et pâtisserie..

Tous les exposants présents sont de la région dont Beverley BARKER qui est pâtissière à Pers et qui reçoit à sa boutique à Pers.



Sue et Barry UNDERHAY

des articles textiles et en bois  
qui résident à la Coussardière d'ALLOINAY



Lors de cette journée, nous avons reçus 140 visiteurs qui ont pu échanger avec tous les exposants et qui nous ont témoigné leur enchantement pour ce marché.

Ce marché sera reconduit en 2019.

VOUS, HABITANTS DE LA COMMUNE D'ALLOINAY, VOUS SOUHAITEZ PARTAGER VOTRE SAVOIR FAIRE OU VOTRE PASSION, CONTACTEZ PATRICIA au 07 51 37 35 87 POUR ÊTRE PARMIS NOUS A L'EXPO VENTE DE 2019!

**Prochain RDV pour les Pucés Couturières le 28 Octobre 2018 à la salle des fêtes des ALLEUDS**

## CLUB QUILORAIDY

Créé en Mars 1996 le club QUILORAIDY lors de sa dernière assemblée générale a dissous l'association, pour rejoindre le club des aînés réunis d'ALLOINAY.

Suite à notre fusion, un seul club est autorisé au sein de notre nouvelle commune.

Merci au bureau, à ses adhérents d'avoir fait vivre cette activité de rencontre et de convivialité aussi longtemps.



## Recettes avec des légumes de saison

**Vous connaissez la formule, " Consommer au moins 5 fruits et légumes par jour", et bien profitez des légumes de votre jardin pour répondre à cette demande et dégustez les sous forme de quiches ou de gratins.**

### **Quiche petits pois carottes et lardons :**

*Pour 6 personnes, 4 œufs, 1 pâte brisée, 180 g de lardons fumés, 200 ml de lait ½ écrémé, 1 pyramide de Chavroux de 150 g, 100 g de petits pois (vous pouvez utiliser des petits pois surgelés), 2 carottes, 10 brins de ciboulette.*

Préchauffez votre four Th 7/8 220 °C. Dans une casserole remplie d'eau bouillante, faites cuire les petits pois et les carottes lavées, épluchées et coupées en petits dés pendant 10 minutes après la reprise de l'ébullition. Dans un saladier, battez les œufs en omelette, ajoutez le lait et les légumes égouttés. Dans une poêle, faites revenir pendant 2 à 3 minutes les lardons. Déroulez votre pâte dans un moule à tarte. Versez-y le mélange œufs-légumes, répartissez les lardons, le chèvre frais en morceaux et la ciboulette ciselée. Faites cuire 20 minutes dans votre four à mi-hauteur.

### **Quiche aux courgettes et pesto :**

*Pour 6 personnes : 1 pâte brisée, ½ pot de pesto rouge, 2 échalotes, 2 courgettes, 1 cuillerée à café d'origan, 20 cl de crème liquide, 3 œufs, 1 bûche de chèvre.*

Préchauffez le four à 180° C. Dans une grande poêle avec un filet d'huile, faites revenir les échalotes émincées. Coupez les courgettes en rondelles. Lorsque les échalotes sont translucides, ajoutez les courgettes, l'origan, du sel, et du poivre et faites sauter le tout une dizaine de minutes. Dans un bol, fouettez la crème avec les œufs, du sel et du poivre. Coupez la bûche de chèvre en rondelles. Etalez la pâte dans un moule à tarte. Piquez le fond à l'aide d'une fourchette. Etalez le pesto rouge sur le fond de tarte. Ajoutez les rondelles de courgettes, les rondelles de chèvre et versez votre préparation sur le dessus. Enfournez 40 minutes jusqu'à ce que la tarte soit bien dorée. Dégustez chaud ou froid, accompagnée d'une salade verte.

### **Gratin de légumes du soleil :**

*Pour 6 personnes : 1 brique de lait concentré non sucré, 4 œufs, 1 courgette, 1 aubergine, 1 poivron rouge.*

Dans un saladier, fouettez les œufs avec le lait concentré afin d'obtenir une pâte lisse et homogène. Salez et poivrez. Coupez les légumes en petits morceaux et faites-les revenir à la poêle dans de l'huile d'olive pendant 5 minutes. Beurrez et frottez à l'ail le plat à clafoutis. Versez les morceaux de légumes sautés dans le moule puis recouvrez-les avec la préparation. Pour plus de goût, saupoudrez le gratin de parmesan râpé. Faites cuire au four pendant 30 minutes à 200 ° C.

### **Gratin du soleil :**

*Pour 6 personnes : 2 aubergines, 3 courgettes, 3 tomates bien mûres, 400 g de viande hachée (veau agneau ou bœuf), 1 oignon frais, 1 gousse d'ail, 150 g de parmesan, thym, romarin.*

Préchauffez le four à 20°C. Faites revenir la viande hachée à feu doux, avec 1 c à s d'huile d'olive et l'oignon coupé en dés. Salez, poivrez et réservez. Coupez 2 courgettes, 2 aubergines et 2 tomates en gros dés et faites-les revenir avec un peu d'huile d'olive, du romarin et du thym pendant 5 à 7 minutes. Pressez l'ail, ajoutez la viande hachée aux légumes et mélangez. Dans un plat à gratin graissé, disposez le mélange au fond du plat, puis recouvrez avec la courgette et la tomate qui restent, coupées en tranches. Pour faire dorer rajoutez le parmesan. Salez et poivrez si besoin. Mettre au four pendant 20 minutes à four chaud, en vérifiant à mi-cuisson. Au moment de servir, décorez avec quelques brins de romarin.

# JEUX

## SUDOKU N° 5

7							4	2
	1			6				5
		5			4			9
					2	1		
	8							4
		1	9		3			6
			2			3		
6							5	
3	2			8				

				4				8
9								
		6					2	
7				9	5	1		4
	8							
	4							9
			2	6				
	9			8				
1						5		7

Tous les mots se retrouvant dans cette grille peuvent y figurer en tous sens : horizontalement, verticalement, en diagonale, de haut en bas et vice-versa, de droite à gauche et inversement. Les mots se croisent et donc une lettre peut être commune à plusieurs d'entre eux. Le dernier mot à trouver qui n'est pas dans la liste est le mot mystérieux de 13 lettres dont la définition est Un serpent des forêts humides de l'Afrique.

A	N	N	E	X	I	O	N	E	R	U	E	O	C	E	V	E	A
E	C	A	T	O	M	I	S	E	Y	A	G	E	B	E	E	F	S
T	M	A	O	T	N	A	L	L	A	T	I	C	E	R	S	A	E
N	P	B	L	D	N	A	R	G	I	E	P	T	R	C	A	L	X
A	E	R	R	C	U	A	R	E	L	E	I	E	A	R	N	I	U
L	C	M	O	U	U	J	D	L	M	V	F	H	D	I	D	P	E
C	D	O	I	S	N	L	I	N	N	I	O	U	E	V	A	A	T
U	P	R	N	A	C	A	L	I	E	T	R	N	C	E	L	R	E
O	O	P	I	C	M	R	E	O	A	F	A	G	A	R	E	A	M
B	L	H	T	E	E	R	I	N	U	R	E	E	T	A	H	D	R
E	L	I	I	R	L	P	T	T	D	P	G	D	I	I	A	I	E
S	E	N	A	B	O	B	T	A	E	M	E	R	I	N	O	S	F
E	N	E	L	E	R	O	C	C	O	R	N	I	C	H	O	N	N

ACERBE	ECOEURE	PARADIS
ALLANT	EMAILLE	PILAF
ANNEXION	EMBRUN	POLLEN
ASEXUE	FERMETE	PROSCRIT E
ATOMISE	FERREE	RECITAL
BEGAYE	GRAND	REINVITEE
BOUCLANT	GRIMER	RIVERAIN
CADRANT	HATEE	ROLE
CAHOTANT	INITIAL	SANDALE
CALCUL	JUDO	
CONCEPT	LOUPE	
CORNICHON	MERINOS	
DECATI	MORPHINE	
DEFENDANT	OBESE	

## RÉPONSE AUX JEUX DU PRÉCÉDENT NUMÉRO 4

6	9	8	2	5	3	4	1	7
7	5	3	1	9	4	2	6	8
2	4	1	8	6	7	5	3	9
8	1	6	3	2	5	7	9	4
4	7	9	6	1	8	3	5	2
3	2	5	4	7	9	1	8	6
5	6	4	9	3	2	8	7	1
9	3	2	7	8	1	6	4	5
1	8	7	5	4	6	9	2	3

5	8	7	6	3	1	4	2	9
2	6	1	9	5	4	7	8	3
3	4	9	7	8	2	5	1	6
4	9	5	1	7	3	2	6	8
8	7	6	5	2	9	1	3	4
1	3	2	8	4	6	9	5	7
6	1	4	3	9	5	8	7	2
7	2	3	4	1	8	6	9	5
9	5	8	2	6	7	3	4	1